

## LIVRE III

### CHAPITRE I DE L'ABBÉ HÉRIC

L'an de la sainte Incarnation de notre Seigneur Jésus Christ 814, de l'indiction VII, lorsque la France florissait sous le gouvernement du glorieux roi Louis, Héric, par la faveur de ce prince, fut nommé abbé du monastère de saint Riquier. Remarquez que sa nomination à l'abbaye de Centule eut lieu en la même année, et non pas en la même indiction, que la mort du saint abbé Angilbert; parce que l'indiction change le 24<sup>e</sup> jour de septembre. L'abbé Héric n'a fait d'action remarquable que celle que nous lisons dans le livre des miracles de saint Riquier, à savoir qu'il céda à l'un de ses vassaux, nommé Heuton, la terre de Sidrude <sup>1</sup> qui dépendait depuis longtemps de notre couvent; car cette terre avait été donnée à notre saint patron pendant sa vie, comme on en a la preuve dans son histoire. Voici maintenant le fait surprenant dont elle fut le théâtre lorsqu'elle eut passé en la possession de Heuton. Dans le voisinage de Sidrude était un bois, où, selon la tradition conservée parmi les habitants, se trouvait un hêtre à l'ombre duquel saint Riquier avait coutume, lorsqu'il allait en Angleterre ou qu'il en revenait, de se reposer et de faire ses prières. Lorsque Heuton eut acquis cette terre, il voulut en jouir en pleine liberté, et, un jour qu'il parcourait la campagne, ayant passé près du hêtre et en ayant remarqué la grosseur, il ordonna de le couper pour en faire du feu. Ses esclaves <sup>2</sup> refusèrent d'abord de lui obéir, en disant que cet arbre était sacré et que saint Riquier était venu souvent prier sous son ombrage; mais Heuton, dans son orgueil, méprisa ce rapport et voulut à toute force qu'il fût abattu. L'arbre fut donc coupé et mis en morceaux. On fendit sans peine les pièces du sommet, mais ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté qu'on parvint à fendre les deux pièces inférieures. Cependant les bûcherons, en redoublant d'efforts, partagent l'avant dernier morceau, dans lequel ils trouvent comme des restes de cheveux et des rasures de barbe. Les paysans témoignaient beaucoup de vénération pour ces reliques, qu'ils regardaient comme ayant été déposées par saint Riquier lui-même, mais le malheureux et sacrilège Heuton, n'en faisant aucun cas, ordonne qu'elles soient jetées et qu'on achève de fendre le dernier tronçon qui restait du hêtre; et, voyant que la pièce résistait à tous les coups, il la fait transporter sur la place qui se trouvait devant sa maison et qu'on appelle communément une cour; puis il la fait déposer, selon l'usage, devant la porte. Le même jour, un habitant du pays ayant frappé

---

<sup>1</sup> Sorrus, à trois kilomètres de Montreuil-sur-Mer.

<sup>2</sup> Au temps d'Hariulf, cela voulait dire simplement serfs.

de sa cognée cette pièce, comme pour faire l'essai de sa dureté, la partagea au même instant en deux parties et trouva dans l'une une croix dont la forme était gravée sur l'autre partie. Tous ceux qui furent témoins de cet événement furent frappés de terreur; et, après avoir pris conseil entre eux, ils déposèrent les deux morceaux du hêtre, ainsi que la croix, dans la boutique d'un ouvrier pour y être gardés soigneusement. La nuit étant venue, on ferma les portes de la boutique et on se livra au sommeil; mais le matin, lorsqu'on se réveilla, on ne retrouva ni les morceaux ni la croix qu'on ne revit jamais. Heuton, qui avait profané des choses sacrées, mourut le cinquième jour par l'effet de la punition de Dieu. Héric, après avoir été abbé pendant quelques années, sortit de ce monde.

## CHAPITRE II PRIVILÈGE DE L'EMPEREUR LOUIS

**E**n ce temps-là le glorieux empereur Louis, étant venu dans le Ponthieu, se rendit au temple de saint Riquier pour y faire ses prières. Alors les frères du monastère, craignant que quelqu'un de la famille d'Heuton n'usurpât la terre de Sidrude, ont recours à la majesté royale et obtiennent du prince qu'il leur confirme par un acte de son autorité royale la propriété de cette terre et de toutes celles que Charlemagne son père leur avait données et qu'ils pouvaient craindre de perdre par quelque événement imprévu, pour que les dites terres et les autres possessions fassent librement service au dit monastère, sans aucune sorte d'opposition, et ne puissent par la suite être diverties par aucun abbé futur de la domination dudit couvent, ni être transportées à des étrangers. L'empereur Louis écouta favorablement leurs prières et leur accorda pour toutes leurs propriétés une charte de confirmation ainsi conçue :

«Au nom de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ, Nous Louis, par la grâce de la divine providence, empereur auguste, faisons savoir à tous les fidèles de la sainte Église de Dieu et à tous les nôtres, présents et à venir, que, Nous étant rendus dans la basilique du bienheureux Riquier, confesseur de Jésus Christ, pour y faire nos prières, et les frères du même monastère étant venus trouver notre grandeur, et nous ayant priés de leur accorder une charte de confirmation pour toutes les terres que, depuis ces derniers temps, ils possédaient, pour servir à leur nourriture et à leur vêtement, dans tous les districts et territoires situés dans le ressort de notre empire; par laquelle charte nous ordonnerions qu'à l'avenir aucun abbé, ni aucun de ses ministres, ni aucune autre personne dudit monastère, de quelque autorité qu'elle fût, ne pussent rien distraire ou retrancher des propriétés desdits frères, ni rien changer aux usages auxquels elles sont destinées; Nous, jugeant leur demande juste et raisonnable, avons fait dresser en faveur des serviteurs de Dieu,

qui habitent actuellement ou qui habiteront dans la suite ledit monastère, cet acte de notre autorité royale par lequel nous réglons et statuons, par tous les moyens qui sont en nous, qu'aucun abbé dudit monastère ni qu'aucun de ses ministres ne puissent, quant aux biens destinés à pourvoir à la nourriture et au vêtement desdits frères et possédés nouvellement par eux dans tous les cantons et territoires du ressort de notre empire, et nommément les terres de Civinicourt <sup>3</sup> et Broneuil, Aldulfecourt, *Vallès*,<sup>4</sup> *Drusciacum*,<sup>5</sup> Neuville,<sup>6</sup> Mont-des-Anges, *Wiberentium*,<sup>7</sup> *Bagardœ*,<sup>8</sup> Courteil,<sup>9</sup> *Crux*, *Langoratum*, *Altegia*, Sidrude,<sup>10</sup> Nivielle,<sup>11</sup> Verculf,<sup>12</sup> *Concilium*,<sup>13</sup> *Rocconis-mons*,<sup>14</sup> *Maris*, et de même quant à toutes les choses qui paraissent aujourd'hui dépendre justement et légalement des lieux ci-dessus mentionnés, en rien distraire ou retrancher, ni rien changer à leur destination, ni exiger ou lever de force aucun droit de parée, aucun *lidimonium* <sup>15</sup> ou *hostilicium*, ni aucune autre redevance quelconque; mais voulons que lesdits frères possèdent et gardent ces choses de la manière et selon la teneur que nous venons d'établir, qu'ils en jouissent en paix et sans aucun trouble pendant tout notre règne et pendant les règnes de nos successeurs, afin que lesdits serviteurs de Dieu, vivant dans ledit monastère, se plaisent à implorer continuellement la miséricorde divine, pour Nous, pour notre épouse et notre race et pour la durée de tout notre empire. Et, afin que cet acte conserve pour l'avenir une autorité ferme et inviolable, Nous l'avons confirmé de notre main et y avons fait apposer notre sceau.

Signature (*signum*) de Louis sérénissime empereur.

Donné le III des nones d'avril, l'an XVII<sup>e</sup> du règne, par la grâce de Jésus Christ, du très pieux empereur Louis, et de l'indiction VIII. Fait au

---

<sup>3</sup> Chevincourt dans le Beauvaisis

<sup>4</sup> Vaux

<sup>5</sup> Drugy

<sup>6</sup> Neuville près d'Oneux.

<sup>7</sup> Yvrench.

<sup>8</sup> Baiardes près d'Yvrench.

<sup>9</sup> Courcelles.

<sup>10</sup> Sorrus.

<sup>11</sup> Noyelle-en-Chaussée.

<sup>12</sup> Vercourt près de Rue.

<sup>13</sup> Conchil.

<sup>14</sup> Roquemont près de Saint-Ouen

<sup>15</sup> Service que le serf de la glèbe doit à son seigneur.

monastère de saint Valery, amen. Durand diacre, tenant la place de Friduse, a reconnu et souscrit la charte.»

Notre très-saint patron Riquier avait possédé en paix plusieurs des terres qui sont mentionnées dans ce précepte; mais comme les frères étaient troublés dans leurs possessions par les excès de plusieurs hommes méchants et criminels, ils obtinrent de la bonté du prince ce précepte royal de confirmation. Quant aux terres qu'ils possédaient dès le temps de saint Riquier, et sur lesquels ils n'avaient aucune crainte, c'étaient celles de Centule, Abbeville, *Alivillaris*,<sup>16</sup> *Rebellis-mons* <sup>17</sup> et *Valerias* et beaucoup d'autres que nous ne rapporterons pas ici.

### CHAPITRE III DESCRIPTION DU TRÉSOR, DES BIENS ET DES VASSAUX DU MONASTÈRE DE saint RIQUIER

L'empereur Louis, après avoir accordé cette charte de confirmation au monastère de Centule, manda les moines auprès de lui et les pria d'écrire tout ce qu'ils pouvaient avoir, tant dans le trésor de leur église que dans leurs maisons du dehors, et de lui communiquer cet écrit. C'est pourquoi, en l'an de l'Incarnation de notre Seigneur 831, indiction IX, on fit, à la prière de notre sérénissime empereur, la description des choses sacrées, des terres et des possessions de l'abbaye de saint Riquier, ainsi que le dénombrement des vassaux qui tenaient d'elle des bénéfices.

Il y a à Centule trois églises principales, la plus grande consacrée à notre saint Sauveur et à saint Riquier, la seconde à la sainte Vierge et la troisième à saint Benoît. Dans ces églises sont trois autels principaux, celui de notre Sauveur, celui de saint Riquier et celui de sainte Marie, composés de marbre, d'or, d'argent, de pierres précieuses et autres. Ces trois autels sont surmontés de trois baldaquins enrichis d'or et d'argent auxquels pendent des couronnes brillantes des mêmes métaux, et ornées de petites croix en or et d'autres petits ouvrages. Dans les mêmes églises sont trois pupitres fabriqués de marbre, d'argent et d'or, trente châsses en or, en argent ou en ivoire; 5 grandes croix et 8 petites; 21 pommes d'autel dont 3 en or et les autres en argent; 7 pommes de bannière, enrichies d'or et d'argent; 15 grands et 7 petits candélabres de fer, dorés et argentés; 7 couronnes d'argent et 7 de cuivre doré; 6 lampes d'argent et 6 de cuivre doré; 13 hanaps d'argent suspendus, 2 coquilles d'argent également suspendues; 3 grandes *areæ* et 3 petites; 8 encensoirs d'argent doré et un de cuivre; un émouchoir en argent. Du côté de la tête de saint Riquier, le mur et deux *ostiola* sont ornés d'argent, d'or et de pierres précieuses, et à ses pieds sont 6

---

<sup>16</sup> Hautvillers du canton de Nouvion.

<sup>17</sup> Ribemont.

*ostiola* parés d'or et d'argent. Il y a encore 4 autres *ostiola* pareils à ceux-ci. Devant l'autel du saint sont élevées 6 grandes colonnes de cuivre dorées et argentées; elles portent une *trabs* également en cuivre doré et argenté. On voit encore autour de l'autel et du chœur trois petites *trabes* en cuivre, dorées et argentées et supportant 17 *arcus* de cuivre ornés d'or et d'argent, entre lesquels sont placées 7 figures de bêtes, d'oiseaux et d'hommes; et devant ces figures sont suspendus en l'air 5 cercles d'argent; les autres cercles sont en laiton.

Les mêmes églises possèdent un évangile en lettres d'or renfermé dans une boîte d'argent enrichie de perles et de pierreries; deux autres boîtes ornées d'or et d'argent, contenant chacune un évangile, et un étui argenté pour les renfermer; 4 calices d'or, 2 grands et 13 petits en argent, deux patènes en or, 4 grandes et 13 petites en argent et une en orichalque; 4 offertoires <sup>18</sup> en or, 60 en argent et un grand en ivoire orné d'or et d'argent; une grande et 4 petites coupes en argent et une autre en orichalque; 4 *tutelli* en argent, deux paires de burettes et leurs cuvettes en argent; un hanap en argent pour boire, un bénitier en argent, 2 autres en cuivre et en airain et un autre argenté; une *canne* <sup>19</sup> d'argent et une autre d'étain; une table en ivoire, 2 autres plus grandes et 2 autres plus petites dorées et argentées, une autre table en cyprès et argentée; 2 clés d'argent et une autre en orichalque doré; une baguette



<sup>18</sup> Accessoire du calice et de la patène, sur lequel on allait à l'offerte.

<sup>19</sup> Gobelet ou timbale.

<sup>20</sup> faite d'or, d'argent et de cristal; une *præparatio baculi* en cristal; 40 chasubles brunes, 5 de soie noire, 3 de soie perse, une d'argent, 20 chasubles demi-soie, 5 de soie jaune, 3 de soie couleur de coing, une autre fleur de pêcher, et 4 autres de *cendal*;<sup>21</sup> une chape brune brodée en or, une autre de soie; 31 dalmatiques; 15 rochets en soie, 11 autres en laine; une aube de soie, deux autres de soie perse; un rochet pectoral; 14 fanons à franges d'or pour l'offerte, 3 autres de brandée,<sup>22</sup> et 15 de demi-soie; 4 corporaux pour supporter les patènes; 78 tentures; 49 vêtements, 20 autres soutanes, une autre ornée de soie; dans le tabernacle une nappe de lin brochée de soie pour couvrir la sainte table; 6 tapis, 3 courtines; 4 coussins de soie et 6 autres coussins dont 2 de soie, et 4 de demi-soie; une soutane dominicale de lin; 2 aiguillettes en or; 2 gants bruns brodés d'or et deux gants de lin; 2 fanons manuels brochés d'or; un capuce orné d'or, et un autre brodé de soie; 2 mouchoirs et 377 chapes.

Parmi les livres on remarque d'abord les livres canoniques, qui composent une bibliothèque entière, où sont enfermés 72 livres en un seul volume. Il y a encore une autre bibliothèque partagée en 14 volumes.

On remarque parmi les ouvrages de saint Jérôme son livre sur Isaïe, et un autre livre sur le même; ses livres sur les Psaumes; l'Exposition du Lévitique, ses opuscules sur Jérémie, sur les 12 Prophètes, sur l'Ecclésiaste, sur le Cantique des Cantiques et sur Ezéchiel; son Livre Épiscopal; ses Commentaires sur saint Mathieu, son Exposition sur saint Marc; son livre des Hommes illustres, son livre sur tout le Psautier, sur les 2 Épîtres de saint Paul aux Galates et aux Ephésiens; sur les Épîtres du même à Tite et à Philémon; le livre entier de ses Lettres; le Psautier de la Vérité hébraïque; son livre contre l'hérétique Jovien; son Apologétique à Pammachius; ses Questions sur la Genèse et son livre des Lieux saints; son livre nommé Antiomenon; celui des Sept Vengeances de Caïn; celui sur la Sortie d'Egypte des enfants d'Israël; ses livres sur Isaac, sur *Hosanna*; son livre du Séraphin et du Calcul; sur la Mort du roi Ozias; sur l'Enfant prodigue; sur la Nature des choses et sur la Rhétorique; (tous ces ouvrages ne forment qu'un volume); l'Évangile écrit en grec et en latin. Ce qui forme en tout 22 livres.

Parmi les œuvres de saint Augustin : son Hexaméron contre les Manichéens et les autres hérétiques; les Décades des Psaumes; ses Lettres; toute l'Exposition sur l'Évangile de saint Jean; une autre Exposition d'Augustin faite dans sa jeunesse; Sur le sermon de notre

---

<sup>20</sup> crosse.

<sup>21</sup> Espèce d'étoffe demi-soie.

<sup>22</sup> Espèce d'étoffe en soie.

Seigneur sur la montagne; Des dix Plaies; Des dix Commandements; le tout en un volume. Sur l'Épître de l'apôtre saint Jean; la Concordance des Évangiles; De la Cité de Dieu; Enchiridion; De la nature et de l'origine de l'âme; De la Doctrine chrétienne; le Miroir de saint Augustin; ses Confessions; l'Hypomneosticon; Des dix Cordes et du Lien conjugal; De l'Art musical, De la conservation de la Virginité; ses Sermons; Des douze Abus; Les Demandes d'Orose et les Réponses d'Augustin, en tout un volume. Contre les hérétiques; Du Combat du chrétien; Du Blasphème de l'esprit; Interprétation de Rufin; Des 12 Bénédictiones des Patriarches formant un volume. De la Trinité; De la vue de Dieu; De la Création du premier homme; Des définitions des Dogmes de l'Église; Les lettres de saint Fulgence; le tout en un volume. Du Maître; De la sainte Virginité, et des Académiciens, en un volume. Ses Opuscules; ses Lettres à Pelage et à Valentin et les Réponses de saint Prosper, en un volume. Interprétation d'Augustin, de Julien et de Paul, et Des parties de l'Oraison, en un volume. En tout 29 livres.

Parmi les livres de saint Grégoire, l'Exposition sur Ezéchiel, 3 volumes; la Morale, 5 volumes; 40 Homélies, 2 volumes; Pastoral, Dialogue, Registre, Ordre ecclésiastique; Livre de Parterius; Sur ses Paroles. En tout 15 livres.

Parmi ceux de saint Isidore : ses livres des Étymologies; Des Roues, Des Préambules; des Roues et des Offices, un autre livre des Préambules, un autre des Roues; ses Traités sur le Pentateuque, sur les Rois, sur Ruth et sur Esdras; et ses Sentences, 2 volumes; ses Synonymies. En tout 9 livres.

Parmi ceux d'Origène : ses Homélies sur la Genèse, 2 volumes; son Commentaire sur le Cantique des Cantiques. En tout 4 livres.

Parmi ceux de saint Hilaire; son Traité sur la foi de la sainte Trinité; les Questions d'Hilaire, de Cyprien, d'Alcime Avite, de Jérôme, d'Augustin, sur le Pentateuque, 1 volume, et 2 livres en tout.

Parmi ceux de saint Chysostome : son Commentaire sur l'Épître aux hébreux; 33 Homélies; De la Componction du cœur contre les Novatiens; Du Jeûne; 62 Sermons et la Vie de saint Ambroise; 1 volume, et 7 livres en tout.

Les Commentaires de Cassiodore sur le Psautier; 14 livres de Fulgence, qui les distingue chacun par une lettre particulière.

Parmi les livres de Bède : du Temple de Salomon; 30 Questions sur le livre des Rois, avec l'Exposition du Juste sur le Cantique des Cantiques, 1 volume. Sur les Proverbes de Salomon, sur le livre de Tobie; sur Marc, Luc et les Actes des apôtres; Sur les Lettres canoniques; Sur les 5 livres de Moïse; Sur l'Apocalypse, sur Abacuc, avec des gloses sur le Pentateuque; De la nature des choses; Des temps; en tout 16 livres.

Parmi les ouvrages de divers auteurs : De l'Autorité de la loi divine par Jules; Extraits des livres de saint Augustin par Eugippe; du saint

Esprit par Paschase; sur l'Apocalypse par Primase; Les 4 livres de Timothée; le Traité de Pérégrin contre les hérétiques; Les lettres de Théophile aux évêques de toute l'Egypte, 1 volume; l'Exposition d'Arnobé sur tout le Psautier; Les 8 livres de saint Grégoire de Nazianze et les Homélie de saint Augustin sur la Joie et sur la Grâce, 1 volume; Sur le Lévitique par Athanase; en tout 8 livres.

Parmi les canons : les Canons des Apôtres et du concile de Nicée; 12 Conciles et les Décrétales des apôtres, 1 volume; Recueil de Canons de divers conciles, 2 volumes; des Canons et des Institutions de 87 ecclésiastiques par Cécile Cyprien, 1 volume; Des livres à admettre et à rejeter, par le pape Gélase; des Lettres de divers auteurs au nombre de 55, 1 volume; Homiliaire des SS. Pères pour toute l'année, par Jérôme, Augustin, Grégoire, Origène, Léon, Jean, Fulgence, Bède, 1 volume; Homélie de saints Pères pour toute l'année, 3 volumes; Homélie de sainte Agnès; De la Consolation philosophique de Boèce; De la génération d'Adam et des gestes des Francs par Grégoire de Tours; Exposition de Philippe sur Job; Gloses des SS. Pères sur les Psaumes, 3 volumes; De l'Incarnation de notre Seigneur par Cassien; Exposition de Juste sur le Cantique des Cantiques; le Livre de l'évêque Eucher sur les Éclipses de lune et de soleil; les Vies et les Passions des SS. apôtres, martyrs, confesseurs, et des saintes vierges; les collations de divers Pères en 18 volumes; l'Exposition et le Prognosticon de Julien Pomère en 2 volumes; l'Exposition de Pelage sur les 13 Épîtres de saint Paul; l'Exposition d'un autre auteur sur l'Épître aux Romains; Gloses tirées des dits des Pères, 3 volumes; Gloses des Pères, 3 volumes; le Livre du pape Martin; 6 exemplaires de la Règle de saint Benoît; Règles d'Augustin, de Fructueux et d'Isidore; Homélie de Césaire, évêque d'Arles; l'Exposition de la foi catholique par saint Jérôme; les Dits d'Isidore sur les hérésies des Juifs et des chrétiens et sur les philosophes et les poètes; les Épîtres de Cyrille, de Léon, de Denis et de plusieurs autres, sur la Raison ou Cycle Paschal; les Cycles, 1 volume; Disputes sur la loi entre le juif Simon et le chrétien Théophile; Du jour du Jugement par Ephrem; De la foi de la Trinité à Charles par Albin (Alcuin); De l'Incarnation de notre Seigneur par le même; les Lettres de Charles à l'empereur des Grecs; 7 Psautiers; Questions des 7 Arts; Recueil sur saint Mathieu; Recueil Scotaïque dont le premier chapitre traite de la charité et dont le dernier commence par ces mots *Curre ne parcas*; le Livre des Étincelles; en tout 70 livres.

Les volumes de tous ces ouvrages ecclésiastiques, qui ont rapport à la divinité, sont au nombre de 195.

Parmi les grammairiens : Donat; Pompée; le Traité de Probus sur les pieds et les syllabes; Priscien; Comminien; Servius; Victorin Mar...; Diomèdes, Longin; Taduif; Cicéron, 2 livres de la Rhétorique; 4 volumes en tout.

Prosper, Aratus, Sedulius, Juvencus; les Épigrammes de Prosper, les Vers de Proba, la moitié de Fortunat, i volume. Quintus Serenus des médicaments; les Fables d'Avien; Virgile et ses Églogues avec des gloses; Althelme; un poème sur l'Ancien et le Nouveau Testament, et les Vies en vers de Côme et de Damien, r volume. En tout 26 livres.

Parmi les livres des anciens qui ont écrit sur les gestes des rois ou sur la géographie : Josèphe en entier; Pline le Jeune sur la Vie et les Mœurs des empereurs; l'Építome de Trogue Pompée, Aethicus, sur la description du monde; l'Histoire d'Homère; Dictys de Crète et Darès de Phrygie; l'Histoire de Socrate, de Sozomène et de Theodorite; les livres du juif Philon, 1 volume; l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe; la Chronique de saint Jérôme, 2 volumes; l'Histoire de Jornandès, de la Somme des temps et de l'origine et des actions des Romains, 1 volume; la Loi Romaine; le pacte de la Loi Salique; en tout 15 livres. Un volume renfermant des sermons sur la Nativité de notre Seigneur, sur les fêtes de saint Etienne et des SS. Innocents; le *Bodanique*; Parties de Donat avec des gloses; le Livre *Logon* ou des Sermons Grecs et Latins; l'Histoire de la Bibliothèque; la Passion de notre Seigneur en tudesque et en latin; ce qui forme 6 livres.

Les livres qui servent à l'autel sont : 3 Missels Grégoriens; un Missel Grégorien et Gélasiens, arrangé pour les temps modernes par Albin; 5 Lectionnaires d'Épîtres et d'Évangiles entremêlés et mis en ordre; 19 Missels Gélasiens; 4 textes d'Évangiles; 1 Évangile écrit en entier en lettres d'or; 1 Lectionnaire complet arrangé par Albin, 6 Antiphonaires; en tout 35 volumes.

Tous ces volumes réunis montent au nombre de 256, en ne comptant pas chaque livre en particulier, mais seulement les volumes qui les réunissent, car nous avons vu qu'un seul volume renfermait plusieurs livres. Si nous comptions tous les livres, leur nombre s'élèverait à plus de 500. Ce sont là les richesses d'un cloître et les biens de la vie céleste, qui nourrissent l'âme de douceur et par lesquels cette sentence salutaire : «Aime la science des Écritures, et tu n'aimeras pas les vices» trouve son accomplissement chez les moines de Centule.

Nous allons maintenant indiquer les richesses extérieures du monastère de Centule, et faire une énumération sommaire des villages qui en dépendaient du temps de saint Riquier. Celui qui voudra connaître les revenus de ces villages, aura recours à l'état qui en a été dressé; car je ne puis, à cause de la longueur de cet ouvrage, les rapporter ici. Voici les noms de ces villages : *Buniacus, Vallès, Drusiacus, Novavilta, Gaspannœ, Guibrenlium, Bagardas, Curiicella, Crux, Civinocurtis, Haidulficuriis, Maris, Nialla, Langradus, Alleia, Rocconis-mons, Sidrudis, Concilio, Buxudis, Ingoaldicurtis*. Dans ce nombre, il y en avait quelques uns, mais peu, où des hommes qui devaient le service militaire à saint Riquier, possédaient plusieurs bénéfices. Voici maintenant les villages de la seigneurie de ce saint, qui n'offrent aucun partage de bénéfice ou de

seigneurie : *Pontias, Altisgnico, Tulino, Durcaptum, Abbeville, Forêt-Montier, Majocch*,<sup>23</sup> saint Medard, Ailly, Longueville, Hautvilliers, *Rebellismons, Valerias*.<sup>24</sup> Ces derniers étaient moins des villages que des petites villes, et, pour ainsi dire, des villes, qui étaient à l'abri de toute insulte de la part d'un ennemi.

Forêt-Montier possède trois églises, la première dédiée à saint Marie, la deuxième à saint Pierre et la troisième à saint Riquier. Dans ces églises sont : 5 autels avec des ornements en or et en argent; une couronne d'argent; une petite châsse ornée d'or; 3 croix dorées; une châsse ornée d'or et de pierreries; une petite croix en argent doré, et 6 autres croix dorées; 5 pommes dorées; un baldaquin avec des ornements en or et en argent; 6 candélabres enrichis d'or et d'argent; un éventail doré, une fourchette dorée; une coupe en argent; 2 tablettes d'ivoire dorées; 3 grands calices dorés; 4 petits calices en argent; 8 offertoires d'argent, et 3 offertoires dorés; une cruche en argent; une boîte dorée pour renfermer l'évangile; 15 chasubles d'un grand prix; 5 dalmatiques; 2 petites chasubles en soie; 3 rochets de demi-soie; 4 autres rochets en laine; 27 aubes; 9 étoles; 14 fanons; 2 *boculares*;<sup>25</sup> 2 vases à coquille; 6 sandales avec leurs chausses; 51 volumes. Le village de *Dulciana-Fallis* appartient à l'église, est habité par 30 chanoines possédant 4 villages, savoir ceux d'Eghod, de saint Vigile et deux fermes, ainsi que l'église de saint Martin, et jouissant en outre de quelques revenus dans les autres villages de saint Riquier.

La petite abbaye ou chapelle nommée *Botritium* est dans le Téroüannais et possède un autel avec des ornements, 3 croix dont 2 dorées et une argentée; 18 châsses, un encensoir, 2 beaux candélabres, 2 vases d'airain, 4 calices d'argent, 2 patènes d'argent, une autre dorée, une coupe en argent, un offertoire, une couverture ou tapis, une chasuble, 1 dalmatique, 1 missel, 1 lectionnaire, 1 antiphonaire, 1 homiliaire, 1 passionnaire et 1 psautier. Elle a 10 chanoines qui possèdent le village de *Teones* et celui de *Neudus*, 2 églises, le village d'*Albitrium*, celui de *Guadannia*, et beaucoup d'autres revenus dans les terres de saint Riquier, dont ils dépendent.

Il y a encore une autre chapelle dans le canton de l'Amiénois nommée Encre, où se trouvent 10 belles châsses, 3 croix, 2 chasubles, 2 dalmatiques, 2 beaux candélabres, les livres de la Genèse, de l'Exode, des Nombres, des Rois, des Prophètes et des Proverbes de Salomon; 1 missel, 1 lectionnaire, 1 antiphonaire. Dans cette chapelle sont 12 chanoines qui, pour leur nourriture, ont la dîme, la none et un moulin. Elle dépend de l'abbaye de Centule, et possède 180 métairies en plein

---

<sup>23</sup> Mayoc près du Crotoy.

<sup>24</sup> Ribemont, Valines.

<sup>25</sup> Espèce de vase.

rapport, les villages de *Flamiriaca*, *Catiacus-villa Montes*, *Vadimiacus* et *Loacas*, qui tous dépendent de Centule.

Nous allons maintenant rapporter les noms de ceux qui tenaient des bénéfices de saint Riquier. Chacun d'eux, avec les chevaliers qui étaient sous leurs ordres, servaient noblement notre abbé et les ministres de son église, sur terre et sur mer, et partout où les frères de ce saint lieu en avaient besoin. Les possesseurs de ces bénéfices étaient : Heligaud, Mainfroi, Itier, Hubert, Bertuin, Alqual, Berland, Ratuin, Gislold, Lantgère, Hardrad, Algode, Gerolde, Israël, Harbert, Amalbert, Droptulfe, Milon, Rodin, Guthée, Grinaire, Helmeric, Béringaire, Adalelme, Adric, Heriulfe, Godéard, Teustsin, Sigefroi, Hildegarin, Helmeric, Otlaric, Hildeland, Landric, Regueguard, Gualcerdée, Rohingue, Gautier, Ingelbert, Fredenert, Ombert, Gualbert, Madelguaire, Egfroi, Tredicon, Erembold, Odelric, Guandelmar, Leodric, Ermenard, Frameric, Boson, Guntselme, Zacharie, Gosbert, Hatton, Harfroi, Flodène, Guandelmar, Regemfroi, Gualcary, Odilon, Godefroi, Herembold, Restrude, Adicon, Amalfroi, Adelfroi, Ingranne, Dieudonné, Fronulfe, Regembert, Aschelon, Béraire, Frameric, Odfulque, Ermengaire, Eginbold, Guaringande, Bonothe, Gondacher, Eude, Amalric, Altmare, Lambert, Raimbert, Fulchramne, Hysail, Onulfe, Emlin, Béron, Regemland, Alguin, Roger, Leutbrand, Berlaic, Salomon, Méginaire, Guilgerad et Donatien. Tels sont les chevaliers qui faisaient service à l'abbaye de saint Riquier, et qui accompagnaient l'abbé ou ses prévôts dans leurs expéditions. Ils venaient habituellement à notre monastère, aux jours des fêtes de saint Riquier, de Noël, Pâques et de la Pentecôte, chacun habillé et paré avec soin, et selon son pouvoir. Leur nombreux cortège aurait fait prendre notre église pour la cour du roi.

Il serait long et trop fatigant de décrire ici les villages, les terres, les possessions et les revenus ressortissant de saint Riquier; je n'entrerai donc pas dans ces détails, d'autant mieux que nous possédons chez nous le livre qui en donne le dénombrement, et que celui qui voudra les connaître pourra le consulter.

#### CHAPITRE IV DE L'ABBÉ HÉLISACAR<sup>26</sup>

**A**près la mort de l'abbé Héric, l'illustre Hélisacar, qui fut aussi, dit-on, recteur du monastère de Jumiège, fut nommé à sa place, à cause de cette tendre affection, dont nous avons parlé, qu'il nous portait et que nous lui rendions. Il se distingua par sa grande piété et s'acquitta avec tant d'austérité des devoirs de la religion, que du moment qu'il entra dans notre monastère, il en fit défendre l'entrée à toutes les femmes. Il se rendit donc agréable au Seigneur par la sainteté

---

<sup>26</sup> Il apparaît comme abbé de Saint-Riquier en 822

de sa vie et fut constamment chéri du saint confesseur Riquier, ainsi qu'on peut en juger par la suite des événements.

Enfin, il mérita que le Seigneur opérât, sur le tombeau de notre saint patron, plusieurs grands miracles, dont la plupart tournent à la gloire de Dieu. Et nous ne devons pas oublier que le Seigneur tout puissant, en permettant ces miracles, ne considère pas seulement les mérites de ses saints ou la foi de ceux qui les demandent, mais qu'il considère encore quelquefois la dignité de ceux qui en sont témoins. J'entends par dignité la pureté des cœurs et non cette élévation engendrée par les honneurs du monde; car, non seulement la pusillanimité de la foi de ceux qui demandent des miracles est un obstacle à ce qu'il s'en opère, mais encore nos péchés, qui nous rendent hideux aux yeux de Dieu, nous rendent indignes et incapables de les voir. Ce grand et vénérable abbé mérita donc, par la pureté de sa vie, que le Seigneur très saint et tout puissant le fit témoin des miracles qu'il opéra par les mérites de son très fidèle serviteur Riquier. Voici ce qui est arrivé.

Un riche habitant de la Bourgogne n'avait point de fils et ne possédait qu'une seule fille, qui était tombée en paralysie, et qu'il avait menée en plusieurs lieux saints, pour obtenir sa guérison. Enfin, averti par une vision, il prit, avec une suite nombreuse, le chemin du vénérable temple de saint Riquier, et y arriva le jour de la fête de ce saint, le VII des ides d'octobre, dans l'espérance de rendre la santé à sa fille ainsi qu'il en avait reçu l'avertissement du ciel. Mais, comme l'usage établi par l'abbé Hélisacar ne permettait alors à aucune femme de toucher le seuil du monastère, sa fille ne put être admise dans l'intérieur et fut obligée de rester en dehors sous des tentes qui lui furent dressées. Le même jour, et après la célébration de la grande liturgie, les frères, pour satisfaire leur charité et pour rendre honneur à ce malheureux père, lui envoyèrent leur bénédiction avec du vin de saint Riquier. Alors, aussitôt que cette fille paralytique, qui n'avait jamais pu proférer une parole ni porter avec sa main un morceau à sa bouche, eut bu de ce vin, elle recouvra si promptement la santé, et une santé si bien affermie qu'elle se mit sur le champ à sauter, en remplissant de joie tous ceux qui la voyaient, et qu'elle s'en retourna, non dans l'équipage d'une malade mais dans celui d'une personne bien portante, montée sur un cheval, et laissant tout le monde pénétré d'amour et de vénération pour le saint.

Dans le petit village de *Villare*,<sup>27</sup> vivait une prostituée nommée Olgie, qui détournait les âmes de leur salut, et qui, punie de Dieu, comme elle le méritait, avait tous les membres contractés et tordus, à tel point que son visage lui-même était tourné et regardait par derrière. Ses voisins, ayant pitié d'elle, la conduisirent au grand médecin Riquier, qui la guérit aussitôt complètement. Mais, quoique son corps fût en

---

<sup>27</sup> Villers.

parfaite santé, son esprit était languissant et malade lorsqu'elle se replongeait dans ses anciennes habitudes. Ses nouvelles fautes n'échappèrent pas à l'œil vigilant de la Divinité; et, comme le crime avait recommencé, le châtement recommença avec lui. Elle retomba dans son premier état. Tous ses membres se tordirent, et, de plus, elle fut privée de l'usage de la parole. Ses parents, ne désespérant pas encore du pouvoir du médecin, la reportèrent auprès de notre patron. Elle fut de nouveau guérie, mais avertie en même temps que, si elle retombait dans sa faute, elle serait punie sans plus de rémission. Il existe un grand nombre de faits de cette nature et de cette importance que nous pourrions rapporter, mais comme ils sont décrits en détail dans un livre que nous possédons dans nos archives, je m'en tiendrai aux deux faits que je viens de raconter, et je passerai à d'autres objets.

## CHAPITRE V DE L'ABBÉ RIBBODON, ET DE LA TRANSLATION DE SAINT ANGILBERT

**L**e vénérable Hélisacar n'exerça pas ses honorables fonctions pendant un grand nombre d'années, il fut enlevé de ce monde corrompu, et l'illustre Ribbodon, devenu abbé à sa place, illustra par ses vertus le monastère de Centule. Ce fut sous son administration, l'an de l'Incarnation de notre Seigneur 840, indiction III, que mourut, après 26 ans de règne, l'auguste empereur Louis d'heureuse mémoire. Parmi ses actions remarquables, on remarque le voyage qu'il fit, dit-on, à Constantinople, d'où il rapporta des reliques magnifiques et précieuses, qu'il partagea entre les lieux saints pour leur attirer la vénération de la postérité. Et, comme alors l'abbaye de saint Riquier ne le cédait à aucune autre de l'Église des Gaules, en honneur, en grandeur et en dévotion, elle fut gratifiée d'une grande partie de ces reliques, à savoir : une chaussure de notre Seigneur, de la pointe de la lance qui avait percé son côté, de 10 pierres qui avaient servi à lapider saint Etienne premier martyr et qui étaient encore teintes de son sang, et enfin d'une fiole remplie de ce sang précieux.

L'empereur Louis avait eu, de la reine Ermengarde, trois fils, Lothaire, Pépin et Louis; et, de l'impératrice Judith, un prince qui fut depuis le glorieux roi Charles. Après la mort de leur père, les frères eurent de grands démêlés entre eux, au sujet de l'empire que chacun d'eux convoitait. Au milieu de ces conjonctions et de ces débats, il fut réglé qu'ils se battraient ensemble, et que celui-là serait roi et empereur qui remporterait la victoire. Lothaire, ayant Pépin dans son parti, marcha donc avec une nombreuse armée contre ses frères Charles et Louis, et arriva, dans l'Auxerrois, près d'un endroit nommé Fontenay, où les Francs, aidés des nations qui leur étaient soumises, se livrèrent une bataille sanglante et horrible, gagnée à la fin par Louis et Charles contre Lothaire mis en fuite.

Ribbodon était alors abbé de Centule. Cet homme pieux, voyant le corps du saint abbé Angilbert reposer dans un lieu qui servait de passage obligé à toutes les personnes qui se rendaient à l'église, et souffrant avec peine qu'un si grand homme fût journellement foulé aux pieds par le peuple, pensa qu'il était plus convenable de placer l'homme de Dieu dans la maison de Dieu. Il leva donc ses membres sacrés et les transporta le jour des nones de novembre dans la basilique de saint Riquier. Angilbert avait reposé 28 ans à la porte du temple, et cependant, par la faveur de la providence qui, en cette occasion fit briller aux yeux de tous les mérites de son serviteur, son corps se trouva être aussi entier et aussi frais que s'il venait seulement d'être privé de la vie. On assure même qu'il répandit une odeur délicieuse. Les histoires des Francs qui ont été écrites à cette époque sont un sûr garant de la vérité de ce fait qu'elles rapportent. Il nous en est tombé une entre les mains, qui, après avoir parlé d'Angilbert sous d'autres rapports, raconte ce prodige de la même manière que nous venons de le faire. Après la mort de l'empereur Louis, fils de Charlemagne, ses trois fils Lothaire, Louis et Charles, se disputèrent entre eux au sujet de son royaume. Tandis que chacun d'eux cherchait à s'en emparer, on fixa un jour où leurs différents devaient être jugés, et ce fut celui des nones de novembre. Ce jour-là il se fit un grand tremblement de terre que l'on sentit dans presque toute la Gaule. C'était le jour même qu'on transportait dans l'église de Centule le corps du vénérable Angilbert, qui, sans avoir été embaumé, était resté intact depuis 28 ans qu'il avait été enterré. L'histoire, dont nous avons parlé plus haut, raconte la même chose; seulement, après avoir dit quelques mots de la noblesse de ce saint, elle ajoute : «Il était d'une assez bonne famille pour ce temps-là. Angilbert, Madhelgaud et Richard étaient du même sang, et jouirent avec raison d'une grande considération à la cour de Charlemagne. Angilbert eut de Berte, fille de cet empereur, Harnide, mon frère, et moi Nithard. Il construisit à Centule des ouvrages magnifiques en l'honneur du Dieu tout puissant et de saint Riquier. Il gouverna d'une manière admirable la famille qui lui avait été confiée et mourut dans son abbaye, après avoir mené une vie pleine de prospérités.» Ce Nithard, fils de saint Angilbert, passe pour avoir succédé à son père, après le décès de celui-ci; mais il ne gouverna l'abbaye que peu de jours, ayant été tué à la guerre. Il mérita d'être enterré à côté de son père. Lorsque le corps d'Angilbert eût été transféré dans l'église, des personnes pieuses déposèrent le corps de Nithard dans le sarcophage de son père. Voici l'építaphe qui fut gravée sur le tombeau du saint abbé, après sa translation opérée par les soins du vénérable Ribbodon.

Ce tombeau renferme le corps de l'abbé Angilbert, dont la mémoire  
Sera éternelle; son âme est dans les cieux.  
Il mourut le XII des calendes de mars.

Il construisit le temple qui renferme son tombeau.  
Il fut en grande estime à la cour de l'empereur Charlemagne,  
Il se rendit célèbre par sa science et vécut l'ami des princes.  
Il voulut être enterré devant la porte du temple.  
Mais Ribbodon l'a fait enlever et déposer ici,  
Vingt huit ans après sa mort,  
Son corps ayant été trouvé intact.

## CHAPITRE VI PRIVILÈGE DE LOTHAIRE

Les trois princes Lothaire, Louis et Charles, après la bataille sanglante qu'ils se livrèrent et dont nous avons parlé, partagèrent entre eux l'empire des Francs. Lothaire eut le royaume des Romains avec toute l'Italie, la France orientale, qui de son nom fut plus tard appelée Lorraine, et toute la Provence. Le même prince, à l'âge de 18 ans, et avant la mort de son père, avait été sacré empereur. Louis, outre la Norique qu'il possédait, eut l'Allemagne, la Thuringe, l'Austrasie, la Saxe et le royaume des Huns. Charles obtint en partage la moitié de la France occidentale, toute la Neustrie, la Bretagne, la plus grande partie de la Bourgogne, la Gothie, la Gascogne et l'Aquitaine;<sup>28</sup> et, comme le monastère de saint Riquier se trouvait dans ses domaines, il l'honora par de grands privilèges et l'enrichit par les donations considérables qu'il lui fit. C'est ce que nous expliquerons dans la suite, avec l'aide de Dieu. Dans le même temps, un duc, nommé Hugues, donna au bienheureux Riquier quelques-unes de ses terres, pour obtenir le salut de son âme; et, après avoir consommé sa donation, il alla trouver le roi Lothaire pour le prier de munir du sceau de son autorité l'abandon qu'il venait de faire des villages de Rollenicourt <sup>29</sup> et *Botritium*,<sup>30</sup> afin qu'à l'avenir notre grand saint les possédât sans contradiction. Dans le dénombrement que nous avons fait plus haut, sont compris ces deux villages comme faisant service à l'abbaye de Centule; mais il est constant qu'ils nous avaient été enlevés par quelqu'un, lorsqu'ils nous furent restitués par le duc Hugues. Lothaire accueillit avec bonté la prière de ce duc, qui avait épousé Ermengarde sa fille, et confirma par ce précepte de son autorité la donation que son gendre venait de nous faire.<sup>31</sup>

«Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Lothaire par la volonté de la providence divine, roi des Francs. En accueillant avec bonté les

---

<sup>28</sup> Partage de Verdun, 843.

<sup>29</sup> Rollencourt, dans l'arrondissement de Saint-Pol, non loin d'Hesdin (Pas-de-Calais).

<sup>30</sup> *Botricium* dans le Téroennais comme la charte de Lothaire va le dire.

<sup>31</sup> L'éditeur fait observer que cette charte est de Lothaire, père de Louis V surnommé le fainéant, et que ce duc Hugues est Hugues Capet, qui commença la troisième race de nos rois.

demandes justes et raisonnables des serviteurs de Dieu, nous remplissons les devoirs de notre dignité royale et nous croyons acquérir plus facilement la gloire du bonheur éternel. C'est pourquoi nous faisons savoir à tous les fidèles présents et à venir de la sainte église de Dieu, que le duc Hugues, qui nous a constamment donné des preuves de sa fidélité, et les moines du monastère de saint Riquier, grand confesseur de Jésus Christ, ayant recours à notre grandeur, ont demandé notre confirmation impériale en faveur de certains villages de la dite abbaye de saint Riquier, que le duc Hugues a cédés, pour le salut de son âme, au service et à l'usage des dits frères, afin qu'ils ne puissent jamais être distraits de leur dit monastère par leurs abbés ni par toute autre personne inférieure en dignité; Nous, écoutant favorablement leurs prières, pour l'amour que nous portons à Dieu et à son grand saint Riquier, et aussi à cause de l'affection que nous ressentons pour notre bien aimé gendre le duc Hugues, voulons qu'il soit connu de tous que nous leur avons accordé leur demande. Nous avons, en outre, fait dresser à ce sujet cet acte de notre volonté royale, par lequel nous accordons et confirmons aux dits moines, consacrés au service de Jésus Christ dans le dit lieu de Centule, la propriété des villages situés dans le canton de Thérrouanne, à savoir, le village de *Botritium* en entier et celui de Rollenicourt avec toutes leurs dépendances et toutes les choses qui paraissent justement et légitimement leur appartenir, ainsi qu'il a été statué par ledit duc et par l'abbé dudit monastère; de manière qu'il ne soit permis à personne d'enlever ou distraire rien des terres desdits villages, ni de les convertir à d'autres usages, et que personne n'en puisse exiger sous aucun prétexte aucun droit de parée, aucun *lidimonium* ou *hostilicium*, ni tout autre droit quelconque; mais qu'ainsi qu'il a été dit par nous et statué par le susdit duc, que lesdits moines en ce temps-ci, comme au temps à venir, les possèdent en paix et en jouissent sans trouble, afin qu'ils se plaisent à implorer sans cesse la miséricorde divine pour notre salut, pour celui de notre épouse et de notre race, et pour la stabilité de notre royaume. Et afin que cet acte jouisse par la suite d'une autorité ferme et inviolable, nous l'avons confirmé de notre propre main, et y avons fait imprimer notre sceau. Passé à Compiègne, dans le palais du roi, l'an de l'Incarnation de notre Seigneur 843, indiction VI, la 21<sup>e</sup> année du règne du glorieux roi Lothaire. Signature du glorieux roi Lothaire. Moi Adalbéron, notaire royal, à la place du seigneur Adalbéron, archevêque de Reims et archichancelier, ai reconnu la charte.»

## CHAPITRE VII DE L'ABBÈ LOUIS

En l'an 844 de l'Incarnation de notre Seigneur, la quatrième année du règne de Charles, indiction VI, sous le pontificat de Sergius, Ribbodon, abbé de Centule, étant mort, l'illustre Louis, doué de la sagesse de Dieu et de celle des hommes, prit à sa place l'administration du monastère. Il était du sang royal,<sup>32</sup> et répandit sur la religion l'éclat de sa naissance. Et de même que ses parents, ses *cognats* ou ses frères, brillaient par la pourpre et le diadème, de même il brillait par sa vertu aux yeux du Seigneur. Mais avant qu'il fût abbé, les frères de notre monastère avaient eu recours à la piété du roi et lui avaient communiqué le précepte que le divin empereur Louis leur avait accordé en faveur de leurs terres, le suppliant de leur en accorder un semblable en confirmation du premier. Le glorieux Charles, roi de la France Occidentale, auquel ils s'étaient adressés, avait accueilli leur prière, et, répandant sur eux ses faveurs, leur avait accordé cet acte de son autorité :

«Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Charles, roi par la grâce de Dieu. En accueillant avec bonté les demandes justes et raisonnables des serviteurs de Dieu, nous remplissons les devoirs de notre dignité royale et nous croyons obtenir plus facilement les trésors de la félicité éternelle. C'est pourquoi nous faisons savoir à tous les fidèles présents et à venir de la sainte Église de Dieu, que les religieux du monastère de saint Riquier, illustre confesseur de Jésus Christ, s'étant rendus auprès de notre grandeur royale, nous ont présenté un précepte de notre très illustre seigneur et père Louis, César Auguste, de glorieuse mémoire, par lequel il céda, à l'usage et au profit desdits religieux, certains villages de ladite abbaye de saint Riquier, qui leur avaient été rendus, et leur en confirma la donation, en défendant aux abbés et toute personne placée sous leur autorité, d'en rien enlever ou distraire. Lesdits religieux prièrent ensuite notre grandeur de confirmer de nouveau et de renouveler, par un rescrit de notre excellence, le précepte impérial de notre dit seigneur et père. Nous avons donc consenti à leur demande, et voulons que chacun sache que nous leur avons accordé tout ce qu'ils désiraient. Nous avons, en outre, fait dresser cet acte spécial de notre volonté, par lequel nous concédons et confirmons à l'usage et au profit des religieux consacrés au service de Jésus Christ, dans ledit monastère, les villages susmentionnés, à savoir, ceux de Civinicourt, avec Broneuil, d'Aldulficourt, de *Vallès*, de Drusci, Neuville, du Mont-des-Anges, (Nubilimont),<sup>33</sup> de Guibrencé, *Bagardas*, Courteil, Croix, *Langoratum*, *Altegia*, Sidrude, *Niviella*, Verculf, *Coucilium*, *Rocconis-mons*, Maris, et

---

<sup>32</sup> Il était petit-fils de Charlemagne par sa mère Rotrude.

<sup>33</sup> Nuelmont, Nuëmont, commune de Gapennes.

tout ce qui aujourd'hui paraît justement et légitimement appartenir aux lieux susmentionnés, ainsi qu'il a été statué par notre dit seigneur et père; de manière que personne ne puisse rien prendre ou diminuer de ces dites terres, ni les convertir à d'autres usages, ni en exiger, sous aucun prétexte, aucun droit de parée; de *lidimonium* ou de *hostilicium*, ni aucun autre droit quelconque; mais au contraire qu'à présent et à l'avenir, lesdits religieux possèdent lesdits villages en paix et en jouissent sans aucun empêchement, ainsi qu'il a été dit et statué par le pieux empereur, notre père; afin que les religieux, consacrés au culte de Dieu dans ledit monastère, se plaisent à implorer sans cesse la miséricorde divine pour le salut de notre dit seigneur et père, pour notre bonheur et celui de notre épouse, pour notre race et la stabilité de notre royaume.<sup>34</sup> Et afin que cet acte de notre autorité obtienne pour l'avenir un caractère inviolable, nous l'avons confirmé de notre propre main, et y avons fait apposer notre sceau.

«Signature du glorieux roi Charles. Moi, Méginair, notaire, à la place de Louis, l'ai reconnu et soussigné. Donné le XII des calendes de juin, l'an IV du règne de notre sérénissime roi Charles, indiction VI. Fait dans le palais du roi à Compiègne, au nom de Dieu *feliciter*. Amen.»

L'abbé Louis, au commencement de la cinquième année du règne de Charles, députa les moines de l'abbaye, dont il venait de prendre en main l'administration, auprès de ce glorieux prince, pour obtenir de lui une charte de confirmation en faveur de certaines terres que ledit abbé avait acquises et qu'il tenait de la munificence royale. Ces religieux, obéissant à l'ordre qu'ils avaient reçu, supplièrent de nouveau le roi Charles de confirmer une seconde fois, par un acte de son autorité, la charte qui leur avait été accordée par son père, et celle qu'il avait lui-même dressée nouvellement. Le roi consentit avec bonté à ce qu'ils demandaient, et rappela, dans un second privilège, les terres qu'il avait déjà confirmées dans un premier, en y en ajoutant de nouvelles, dont l'abbé désirait la confirmation, à savoir, celle de Forêt-Moûtier, avec toutes ses appartenances, et d'autres terres que la charte va faire connaître. Cette charte est ainsi conçue :

«Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Charles, roi par la grâce de Dieu. En accueillant & (voyez la charte précédente)... Les moines du monastère de Centule, c'est-à-dire, de l'illustre Riquier, confesseur de Jésus Christ, s'étant rendus auprès de la sérénité de notre grandeur, par la bonté et avec la permission de notre bien-aimé cousin, Louis, abbé dudit monastère, etc. (comme dans la charte précédente). Nous avons, pour l'amour de Dieu et aux instances de notre dit vénérable et bien-aimé cousin, l'abbé Louis, accueilli favorablement leurs prières, et voulons qu'il soit connu de tous que nous leur avons accordé tout ce

---

<sup>34</sup> Ces actes se reproduisent les uns les autres. Hariulfe les enregistre avec la plus évidente satisfaction pour constater les droits anciens de l'abbaye.

qu'ils désiraient. Et, en outre, nous avons fait dresser cet acte de notre autorité, par lequel nous concédons et confirmons aux dits religieux les terres déjà mentionnées de Civinicourt avec Broneuil et Arguevilliers, d'Adulfecourt, de Vaux, de Drusci, de Neuville, du Mont-des-Anges, de Guibrence, *Bagardas*, Courteil,<sup>35</sup> Croix, *Langoratum*, d'Authie, nommée aussi *Abbatissa*, de Conseil, Verculf, avec les biens de Regnier-Ecluse, avec toutes ses appartenances, de Rocconis-Mons, avec les blés et les terres d'Asflaire, comprenant le Champ Sacré, de Petronutius, en y ajoutant, après la mort d'Hegfroi, la métairie qu'il possède à titre précaire, de Nigelle, de Sidrude, la chapelle du village de *Maris*, avec les métairies qui en dépendent; et de plus le couvent de Forêt-Moûtier avec toutes ses appartenances, que le vénérable abbé Louis a acquises pour lesdits religieux, et qui consistent en la terre d'Argouve, avec la ferme de *Romamgilis*, avec les *bénéfices* de Nortbert et de Guicbaud, compris dans la même ferme; et celle de Bonelle, avec les *bénéfices d'Angaltius* et de Godolard, y compris saint Vigile, Bernai, Accinicourt et Euholt; Et dans le canton de Beauvais, au lieu nommé Gellis, 6 setiers et 8 arpents de vigne, 2 setiers à Rivirtsicourt,<sup>36</sup> et 6 arpents de vigne au même lieu; 2 setiers à Quentvic <sup>37</sup> et ma métairie à Maisoutre; 3 setiers à Asc, une métairie à Avesnes; sous la condition, néanmoins, que ceux qui possèdent maintenant des *bénéfices* dans les lieux ci-dessus désignés, les garderont jusqu'à leur mort, ou jusqu'à ce qu'ils aient obtenu, en échange, des *bénéfices* situés autre part, à moins que l'abbé ne les leur retire, pour cause de faute commise envers lui; dans lequel cas les frères rentreront dans ces biens sans aucune formalité; et sous la condition que lesdits religieux entretiendront, à leurs frais et sous leurs ordres, les 12 chanoines de ladite église de Forêt-Moûtier. Quant au bois qui semble appartenir à la même église-et que l'on nomme la Forêt, ledit abbé y prendra à discrétion tout le bois qui sera nécessaire à la consommation de sa dite abbaye. Et tout les biens qui semblent appartenir justement et légitimement aux villages ci-dessus mentionnés seront, etc.

«Signature du roi Charles glorieusement régnant. Moi, Jonas, diacre, ai reconnu et soussigné, à la place de Louis. Donnée le V des calendes d'octobre de l'an 5 du règne du glorieux roi Charles, indiction VII.<sup>38</sup> Fait à Compiègne, dans le palais du roi, au nom de Dieu *feliciter*. Amen.»

---

<sup>35</sup> Ou Courcelle.

<sup>36</sup> *In Rivirtsicurte*, ces deux derniers lieux dans le Beauvaisis.

<sup>37</sup> *In Quentvico*. Quentovic, lieu dont le port fut détruit par les Normands et dont la situation a donné lieu à tant de discussions.

<sup>38</sup> 24 novembre 844.

## CHAPITRE VIII ENLÈVEMENT ET REPLACEMENT DU CORPS DE SAINT RIQUIER

Lorsque Louis était abbé de Centule un grand nombre de monastères, situés près des bords de la mer, et beaucoup de villages perdirent leur ancien état florissant, par suite de la crainte que leur inspirèrent les féroces Danois, qui, dans ces temps désastreux, infestaient l'embouchure de la Seine. Nos religieux furent tellement effrayés des courses de ces corsaires qu'ils prirent le parti d'abandonner le couvent et de sauver dans leur fuite, non seulement le trésor de l'église, mais encore ce trésor plus précieux et plus sacré, le corps de notre saint patron. Les frères, après l'avoir enlevé et après avoir laissé quelques-uns des leurs pour la garde du lieu saint, se dispersèrent et furent près de trois semaines absents du monastère. Enfin, par la volonté de Dieu, les Danois se retirèrent et gagnèrent d'autres royaumes; les frères rapportèrent le corps du saint dans son tombeau. Tous les habitants du pays accoururent au devant de lui et se livrèrent à de grands transports de joie, de ce qu'il leur était rendu. Le Tout-Puissant, pour accroître l'amour que les habitants du Ponthieu portaient à saint Riquier, opéra deux grands miracles à son retour. Un gentilhomme nommé Gotselme, tombé en paralysie, était privé de l'usage de tous ses membres; mais, à l'arrivée du saint confesseur, s'étant avancé au devant de lui, en se faisant porter par les siens, il se sentit délivré de tout mal et il recouvra une santé parfaite, aussitôt qu'il eut aperçu sa litière. Une autre personne, nommée Magimbert, et d'une condition obscure, était hydropique et incapable de faire aucun travail; on était obligé de le porter pour le faire changer de place, car il ne pouvait faire aucun mouvement. On l'engagea à se rendre au devant du saint qui revenait, et on lui promit qu'il obtiendrait par là son entière guérison; et, comme il s'y refusait, en alléguant l'impossibilité de s'y transporter lui-même, on le porta et on le mena au devant de notre patron. Lorsque la procession des frères qui rapportaient leur précieux trésor passa auprès du malade, il s'écria que quelqu'un venait de marcher sur lui, et au même moment, lui ayant semblé qu'il était trempé dans l'eau chaude, il fut entièrement guéri.

## CHAPITRE IX DU COMTE ET ABBE RODOLPHE

Quelques années après, l'abbé Louis étant mort,<sup>39</sup> l'abbaye de Centule eut pour chef un personnage remarquable, nommé Rodolphe. Il était du sang impérial et possédait la sagesse du monde unie à la philosophie divine. Comme il était oncle du

---

<sup>39</sup> Le 9 janvier 867.

glorieux roi Charles,<sup>40</sup> et que, malgré la noblesse de son extraction, il méprisait le monde et se consacrait entièrement au Seigneur, il fut élu abbé par les frères de Centule dont il partageait les pieux sentiments. Lorsque, à la prière du roi, il eut été revêtu de cette dignité, il fut encore choisi par ce prince, son neveu, pour gouverner le comté de la province maritime;<sup>41</sup> parce que, non seulement il était doué, ainsi qu'on l'a dit, d'une piété solide, mais aussi parce qu'il possédait la sagesse humaine. Ainsi, pendant que notre monastère était illustré par la présence de l'abbé Rodolphe, le comté de celui-ci florissait sous son administration. Notre église s'enrichit par ses largesses de six nouvelles terres dont les noms sont rapportés plus bas. A l'exemple de ses prédécesseurs, il députa les moines de son abbaye auprès du roi, pour le prier de leur confirmer, par un acte de son autorité, ces terres nouvellement acquises, et d'autres terres anciennes sur lesquelles existaient des craintes pour l'avenir.

Les frères, d'après ses ordres, se rendirent auprès de la majesté royale et lui présentèrent la supplique dont ils étaient porteurs. Le prince leur fit un bon accueil et leur accorda cette charte de confirmation :

«Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Charles, roi par la grâce de Dieu. En accueillant les prières des serviteurs de Dieu, etc. (comme dans la charte précédente)... De la volonté et avec la permission de notre bien-aimé oncle Rodolphe, recteur de l'abbaye de Centule, les moines de ladite abbaye, etc. Nous avons, par l'avertissement de Dieu, et aux instances de notre dit oncle, l'abbé Rodolphe, accueilli favorablement leur demande, et voulons qu'il soit connu de tous que nous la leur avons accordée. Nous avons, en outre, fait dresser cet acte de notre Révérence, par lequel nous ordonnons que les villages déjà mentionnés, c'est-à-dire, ceux de Civinicourt, avec Broneuil, d'Archevillers, de Hardulficourt, de Vaux, de Drugy, avec l'église de Caours et ses dépendances, de Neuville, du Mont-des-Anges,<sup>42</sup> de Guibrence, de Bagardas, de Courteil, de Croix, de Langorat, d'Authie, qu'on nomme aussi *Abbatissa*, de Verculf, de Conseil, avec la métairie de Vertun,<sup>43</sup> que Teutdrad a cédée à saint Riquier en vertu d'un échange; le village de Nialla avec la maison de Filcariis,<sup>44</sup> celui de Roquemont avec les champs et les terres de Masflariis, du Champ-Sacré, et de Pierrenuce;<sup>45</sup> le village de Sidrude avec toutes ses dépendances, et, en outre, ce qu'un nommé

---

<sup>40</sup> Rodolphe était frère de Judith, seconde femme de Louis le Pieux et mère de Charles le Chauve. Il ne succéda pas à l'abbé Louis à sa mort mais dès 846.

<sup>41</sup> Le Ponthieu.

<sup>42</sup> Nubilimont.

<sup>43</sup> Verton.

<sup>44</sup> Feuquières.

<sup>45</sup> Pernes.

Ragembert possédait à titre de bénéfice en échange de la terre de Forêt-Moûtier, que lesdits frères ont possédée jusqu'à ce jour en vertu de notre charte délivrée avec raison sur leur, demande et du consentement de notre dit oncle Rodolphe; ledit bénéfice comprenant Argoube avec ses dépendances, *Longus superior*,<sup>46</sup> *Spania*,<sup>47</sup> Hardivillers, Habacourt et *Hambiaca-Villa*, une église avec deux métairies et une ferme nommée *Ponticulis*, et, dans la terre de *Buxidis*,<sup>48</sup> une maison avec toutes ses appartenances; ordonnons donc que toutes ces terres et tout ce qui paraît aujourd'hui y avoir été justement et légitimement ajouté et changé, appartiennent aux religieux dudit monastère, de la même manière que notre seigneur et père, etc..

«Signature de Charles, glorieux roi. Moi, Enée, notaire, ai reconnu et souscrit, à la place de Louis. Donné le II des calendes de mars, indiction III, et la 16<sup>e</sup> année du règne du glorieux roi Charles. Fait à Germigni, au palais du roi, au nom de Dieu, *feliciter*. Amen.»

Le vénérable Rodolphe, abbé et comte, après avoir gouverné pendant quelques années son abbaye et les provinces maritimes, fut appelé auprès de Dieu et sortit de ce monde,<sup>49</sup> pour goûter les joies du paradis, qu'il avait méritées par la sagesse de son administration. Les frères, que sa perte plongeait dans la douleur, envoyèrent aux églises<sup>50</sup> et aux autres lieux consacrés au Seigneur, une circulaire pour leur faire part de sa mort, et pour le recommander à leurs prières. Je n'ai pas cru devoir passer ce fait sous silence, parce que cette lettre qu'ils ont insérée dans leur obituaire a été conservée jusqu'à nos jours avec les anciens monuments de notre couvent, et qu'elle offre encore aujourd'hui une lecture agréable aux frères. Elle est ainsi conçue : «Les frères du monastère de saint Riquier de glorieuse mémoire à tous les soldats de Jésus Christ. Nous demandons instamment à votre paternité de recevoir en frères les noms de nos morts et de nous envoyer ceux des vôtres, comme aussi de marquer exactement le jour de l'arrivée de notre messenger, afin que nous ne puissions être induits en erreur par ses mensonges. Celui-ci vous instruira des noms de ceux qui remplissent chez nous les fonctions d'abbé, de prévôt et de doyen. Le seigneur Rodolphe, notre comte et abbé, est mort le VIII des ides de janvier. C'est pourquoi nous vous recommandons d'implorer pour lui la miséricorde divine, afin qu'un jour vous obteniez la même faveur, et qu'il soit admis au nombre des justes par la vertu de vos saintes prières. Nous avons pensé qu'il était juste de prier continuellement le Seigneur, et avec une

---

<sup>46</sup> Long.

<sup>47</sup> Espagne, Épagne.

<sup>48</sup> Bussu.

<sup>49</sup> Il mourut le 6 janvier 866.

<sup>50</sup> Le mot *ecclesia* est presque toujours employé pour signifier une abbaye.

vraie piété filiale, pour celui qui se montra à notre égard un père tendre et plein de sainteté.»

## CHAPITRE X DE HELGAUD COMTE ET ABBÉ

Après la mort de Rodolphe le comte Helgaud eut la conduite du monastère de Centule. Il passa de son comté à la direction des âmes. Avant d'être abbé et moine il avait servi le monde et avait laissé d'une femme, avec laquelle il avait été marié, un fils, nommé Herluin, qui fut comte et qui hérita de son pouvoir temporel, sans hériter de sa servitude monastique. Si maintenant l'on demande pourquoi Helgaud fut à la fois comte, recteur et abbé, nous rapporterons la raison que les anciens en ont donnée. Vers ce temps-là, par la permission de Dieu et par l'exigence des péchés du peuple chrétien, la nation féroce des Danois et d'autres nations barbares envahissaient fréquemment le territoire des Francs et s'efforçaient d'expulser leurs rois et leurs princes qu'elles brûlaient d'exterminer. Les petites provinces de Ponthieu et de Vimeu n'avaient alors que peu ou point de châteaux et de places fortifiées et offraient ainsi aux ennemis une libre entrée en France. On peut en voir la preuve dans les deux exemples rapportés dans cet ouvrage, lorsque nous avons dit que le seigneur Nithard, fils de saint Angilbert, avait été tué à la guerre, et lorsque nous avons raconté la translation que la crainte fit faire, sous l'abbé Louis, du corps de notre saint patron Riquier. En effet les anciens ont assigné pour cause de la mort de Nithard, qui fut revêtu des deux charges temporelle et spirituelle, la part qu'il eut à une expédition militaire, où il se trouva parce qu'il n'avait pas renoncé au monde, et où il fut tué par les ennemis. Comme l'arrivée de ces peuples féroces inondait la France d'un déluge de maux, le roi des Francs et les grands du royaume chargèrent du soin de calmer cette tempête l'abbé de Centule, qui jouissait d'une grande considération et d'un pouvoir étendu, tant à cause du grand courage des habitants de ce saint lieu qu'à cause de l'immensité de leurs revenus et de la multitude des chevaliers qu'ils avaient dans leurs familles et qui leur permettaient d'entreprendre des choses grandes et difficiles. En effet, il suffisait, pour donner une idée avantageuse de sa noblesse, d'annoncer qu'on sortait du monastère de saint Riquier. Des ducs, des comtes, des fils de ducs et des fils de comtes, et même des fils de rois, y étaient élevés; et tous les personnages du plus haut rang, qui occupaient les premières dignités du royaume, tenaient à honneur d'avoir un parent dans cette abbaye. Voilà donc pourquoi plusieurs de nos abbés ont été à la fois abbés et comtes. Ils se faisaient distinguer par la noblesse de leur famille, et fidèles observateurs de la sainte règle sous laquelle ils vivaient, ils marchaient, sous les yeux de Dieu, à la tête des armées.

Helgaud fut donc à la fois abbé et comte. Mais, ô douleur ! pendant qu'il administrait le monastère de Centule, il céda pour un certain temps, à titre de bénéfice, la terre de Rollenicourt et quelques autres que nous venions de recevoir du duc Hugues. Il existe à ce sujet une charte précaire que nous avons fait dresser, et qui tourne à notre louange, quoi qu'elle soit pour un sujet de peine. Helgaud, après avoir été pendant quelques années abbé de Centule, mourut sans transmettre le gouvernement de son comté aux abbés ses successeurs, parce que son fils Herluin hérita de sa qualité et de ses droits de comte. Je dois ajouter, à l'honneur du comte Helgaud, que les règlements qu'il a promulgués dans son comté sont encore aujourd'hui suivis, connus et conservés, dans toute la province.